2006-9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2006 - Convocation du 20/01/2006

Compte rendu affiché le : 03/02/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY Secrétaire de séance : Mle Sylvie VEYRIER

Présents: M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;

Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. CHRETIN; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme

DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés: Mme MARMONIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. BELLOT

(pouvoir à Mle MILLET); Mme BROSSARD (pouvoir à Mle VEYRIER); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. GONDELAUD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme BERRA (pouvoir à

M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés: M. MEYER; M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M.

BOUREZG.

Ref : CC

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 17
Votants 24

Objet : Signalétique centre-ville

À l'issue d'une consultation organisée conformément au Code des Marchés Publics, notamment son article 28 relatif à la procédure adaptée, l'entreprise SICOM SA a été retenue pour la fourniture et la mise en place de la signalétique publique sur la commune.

Il est proposé, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant d'un montant hors taxes de 16 954 € pour la tranche ferme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- CONSIDERANT que la procédure de sélection d'une entreprise mise en oeuvre sur la base de l'article 28 du code des marchés publics en vue de la fourniture et de la pose d'une signalétique sur la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SICOM SA relatif à la signalétique du centre-ville,
- DIT que cette dépense est prévue au budget communal, à l'article 2188

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 26 janvier 2006 Le Maire, Paul LAFFLY.

RHONE:

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 03/02/2006 Publication ou affichage du 03/02/2006 Paul LAFFLY, Maire.